

07/11

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 1ER JUILLET 2025**

**Présents :**

Cécilia BAEZA, Audrey BANEYX, Garance BENOIT, Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL, Raphaël CHARPENTIER, Simon CORDONNIER, Léon FLACHAT-BERNE, Inès FONTENELLE, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Etienne GRASS, Sukriti ISSAR, Adrien LEHMAN, Frédérique LEICHTER-FLACKE, Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Maxime PONTEY, Robin POUVREAU, Xavier RAGOT, Arnaud ROBINET, Zélie TREBOUTA.

**Absents ou excusés :**

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Xavier RAGOT), Nicolas BIZEL (procuration à Adrien LEHMAN), Fabrice BOUDJAABA, Louise GARNIER, Florence HAEGEL (procuration à Sukriti ISSAR), Jean-François HUCHET, Angèle KEIME-VANDUICK (procuration à Maxime PONTEY), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Xavier RAGOT), Catherine SUEUR (procuration à Adrien LEHMAN), Dominique TAFFIN (procuration à Simon CORDONNIER).

**Assistaient à la séance :**

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Sophie DUBUISSON-QUELLIER	Directrice de recherche au CNRS / directrice du Centre de sociologie des organisations
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Florence HAEGEL	Professeure de sciences politiques
Nathan HAÏK	Directeur du cabinet du directeur
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Ariane JOAB-CORNNU	Conseillère auprès du directeur
Benjamin MAGUILY	Représentante du rectorat de Paris
Emilie PRADE	Directrice de la communication
Laurence TUBIANA	Directrice de la Fondation européenne pour le climat
Luis VASSY	Directeur de Sciences Po
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

\*  
\* \*

I. Projet de création de l'Ecole du climat	2
II. Projet de modification du règlement de la scolarité	9
III Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 20 mai 2025	17
III. Echange d'informations sur des questions diverses	18

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 1er JUILLET 2025**

*La séance est ouverte à 9 h 05 par Xavier RAGOT.*

**Xavier RAGOT**

Bonjour à toutes et à tous. Est-ce que vous m'entendez en ligne ? Nous allons peut-être ralentir le débit pour permettre à tout le monde de participer à ce Conseil de l'Institut. La certitude est qu'il sera le plus chaud de l'année. Merci à tous ceux qui sont dans cette salle et en ligne, je pense en particulier à Laurence Tubiana, à Alban, Etienne, Frédérique et Sandrine. Je vous propose sans plus tarder de commencer ce CI qui sera le dernier de l'année. Vous avez reçu l'ordre du jour. Il y a quatre points. Le premier est la présentation et le vote sur le projet de présentation sur l'Ecole du climat. Il y aura peut-être des points de méthode sur l'organisation des CI futurs que je vous propose d'aborder en points divers. Je vous rappelle que cette séance est enregistrée pour réaliser le compte rendu. Je passe sans plus tarder la parole à Luis Vassy pour un introduire le premier point.

**I. PROJET DE CREATION DE L'ECOLE DU CLIMAT**

**Luis VASSY**

Merci beaucoup Monsieur le Président, cher Xavier Ragot. Je voudrais vous dire à quel point c'est un réel bonheur d'être parmi vous pour présenter ce projet ou plutôt introduire cette présentation sur l'Ecole du climat. Il y a un peu moins d'un an, j'avais présenté ce projet, certains d'entre vous étaient là, à ce même Conseil. Certains ont pu imaginer qu'il était audacieux d'envisager que serait validé, en moins d'un an, dans ce même Conseil ce nouvel organe intellectuel et académique de Sciences Po, cette nouvelle structure. Je crois que cela fait partie de la magie de cette institution que d'être capable de saisir des grands enjeux contemporains et la journée d'aujourd'hui nous rappelle à quel point l'urgence climatique est une réalité pour nous et pour les décennies à venir. Cette magie, c'est celle de la mobilisation de la faculté permanente que je voudrais remercier. Elle a déjà rédigé, dans une large mesure, les syllabus qui vont servir de structure aux enseignements au sein de cette école. Celle des salariés qui se sont engagés dans ce projet. Celle des amis de Sciences Po et des étudiants qui nous ont, au fil des discussions sur les campus ou les groupes de travail, incités à aller de l'avant dans ce beau projet. J'ai une pensée évidemment particulière pour Laurence Tubiana, Sophie Dubuisson-Quellier et Ariane (*Joab-Cornu*) qui ont porté ce sujet, comme vous le savez tous.

Alors qu'il y a eu un certain nombre de questions légitimes pour affiner ce projet, nous sommes arrivés devant ce Conseil avec déjà trois votes positifs, c'est aussi la magie de Sciences Po, beaucoup de conseils se prononcent, trois votes unanimes, du Conseil scientifique, du CVEF et du CSE. Cela dit, je crois, beaucoup de choses positives de notre institution. La décision d'aller de l'avant, sur une école du climat, alors que les vents contraires se multiplient dans le monde, c'est aussi la réaffirmation du fait que Sciences Po est une organisation libre, qui tient à sa liberté intellectuelle, académique, de recherche libre. Je ne doute pas que cela sera noté à l'extérieur comme un élément d'affirmation positive de notre institution. Je voudrais à nouveau remercier l'ensemble de ceux qui se sont engagés positivement dans cette discussion au fil des mois et vous dire que nous sommes dans les starting-blocks du côté de l'administration pour lancer, dès l'automne, les procédures d'admission, finir de caler l'ensemble de l'architecture et commencer à regarder au-delà. Des partenaires à l'étranger et en France souhaitent d'ores et déjà devenir des partenaires de référence de l'Ecole du climat. Je pense que cela dit quelque chose de très beau de Sciences Po.

**Laurence TUBIANA**

Bonjour à tous. Je regrette de ne pouvoir être physiquement présente parmi vous. Hier, nous avons pu nous féliciter d'une petite conquête avec des pays qui vont désormais appliquer la taxe sur les jets privés, en particulier la taxation sur le kérosène. Comme vous le voyez, je continue mon chemin sur le climat. Je suis associée à Sciences Po depuis longtemps, depuis 2004, avec notamment la préparation de l'accord de Paris avec les étudiants qui avaient d'ailleurs, à l'époque, organisé une négociation parallèle.

J'ai énormément de plaisir à revenir dans cette maison par l'Alma Mater d'abord, puis avec ce projet. Je voudrais signaler qu'il s'agit d'une prise de position aujourd'hui, dans un contexte où la biodiversité, l'environnement, le climat et aussi les questions de développement sont mis de côté dans l'agenda international, de même que la coopération ou le multilatéralisme qui font partie apparemment des notions du passé.

Je trouve très important que cette école de la cité, de la politique publique, de l'économie politique prenne position pour dire : on a besoin d'en parler, on a besoin d'expertise scientifique, on a besoin de rappeler les faits que l'environnement n'est pas un problème idéologique, mais une réalité, celle de notre relation avec les sociétés humaines, dans l'écosystème dans lequel nous vivons. Et les solutions impliquent les sociétés humaines. Pour avoir enseigné ces sujets à New York et à Paris, depuis le début de l'année, j'ai noté le besoin des étudiants d'avoir une formation sur ces enjeux. Des centaines d'entreprises, à l'étranger et en France, se sont élevées contre les reculs de la Commission européenne sur le fait de demander à une entreprise de dévoiler sa stratégie de développement. Il existe maintenant un enjeu économique dans un pays comme la Chine qui, depuis maintenant plus de dix ans, s'est acharnée à développer ces technologies. C'est, je trouve, un positionnement essentiel de notre école au moment où certains, à l'OMC ou à la Banque Mondiale, résistent à la pression américaine. C'est très bien à un moment où les universités américaines, les programmes scientifiques sont attaqués, dans cette espèce de *backlash* incroyable que nous traversons, qu'une école vienne les défendre et utiliser les données scientifiques parce que nous en avons besoin dans les laboratoires de politiques publiques, du droit, dans une optique de compréhension de la société, je trouve cela essentiel. Ces transformations auront lieu de toute façon et elles impliquent beaucoup d'acteurs de la société.

Penser une transition juste n'est pas évident. Les politiques envisagées sont d'ailleurs plutôt régressives que progressives. Je trouve qu'il est important d'avoir une vision systémique et multidisciplinaire, dans les sciences humaines, avec les collègues qui nous apporté la base scientifique minimale. Et j'observe une très forte demande, notamment au niveau international. Il faut aussi pouvoir offrir aux étudiants un espace de réflexion apaisé. Je citais les pétitions émanant des entreprises, c'est parce qu'il existe une demande très très forte, étant donné la pression des différents milieux, pour avoir les moyens de réussir cette transition et d'avoir les responsables d'économie politique, juridiques, pour aider à cette transition. Il me semble que c'est la vocation de Sciences Po, en France, en Europe ou dans le monde, d'accompagner ces révolutions digitales ou environnementales.

Des révolutions importantes nous attendent, des révolutions technologiques dans beaucoup de secteurs. Il me paraît vraiment essentiel que cette école soit au premier rang de ces réflexions. Pour moi, c'est un signe de courage et d'engagement pour la défense des libertés académiques dans ce monde. Quelles que soient les évolutions auxquelles nous pourrons assister en France, en Europe et dans le monde, il est tout à fait important de défendre ces libertés académiques. C'est un point qui doit mobiliser toute la communauté académique de Sciences Po. J'ai trouvé formidable, après ces années d'absence, de voir l'engagement des professeurs et des étudiants. Je voulais dire ma fierté et mon enthousiasme de venir travailler avec vous. Je vous remercie.

### Sophie DUBUISSON-QUELLIER

Je vous remercie, je vais enchaîner. Justement, le climat, on en parle, Laurence en a parlé. Il n'est pas inutile de rappeler certains constats, même si la réalité parle pour elle-même. Vous le savez, la question du réchauffement planétaire se pose de manière de plus en plus aiguë, avec un réchauffement qui se produit à un rythme élevé. L'année 2024 a été particulièrement chaude, la plus chaude enregistrée depuis l'ère pré-industrielle. Il est probable que 2025 sera également une année exceptionnelle, les experts disent que les années exceptionnelles vont devenir les années moyennes. Nous sommes dans une situation vraiment grave. Le nombre de journées de canicule a été multiplié par six en dix ans. Le climat qui change, ce ne sont pas seulement des températures qui augmentent, ce sont des événements extrêmes qui s'intensifient et produisent de plus en plus de menaces sur les populations, les canicules, mais aussi les sécheresses, les submersions, les grands feux et, en parallèle, mais non sans lien, l'effondrement de la biodiversité.

Ces enjeux mettent les sociétés sous tension, notamment économique en présentant des menaces sur le rendement ou les approvisionnements, en modifiant les conditions de travail, les marchés de l'emploi, avec des questions d'inflation ou d'assurabilité. Leurs impacts entraîneront des vulnérabilités socio-politiques concernant à la fois la sécurité des populations, mais aussi les infrastructures et les réseaux, les services éducatifs – aujourd'hui, des écoles sont fermées – les services de santé ne pourront pas non plus continuer à travailler dans ces conditions. Il y a aussi tout un schéma de protection sociale à revoir.

Les enjeux concernent à la fois les politiques d'atténuation, baisser les émissions, mais également le gouvernement de l'adaptation, c'est-à-dire mettre en œuvre les moyens pour que les personnes et les activités soient assurées dans le contexte d'un climat qui change.

Notre responsabilité, en tant qu'établissement supérieur d'enseignement et de recherche, est de former une génération de décideurs aux capacités transformatrices capables d'organiser cette société post-carbone et de repenser les organisations socio-économiques et de placer les enjeux de climat, de biodiversité et de ressources au cœur des politiques publiques et privées. L'Ecole du climat englobe une définition beaucoup plus large et concerne le climat, la biodiversité et les ressources notamment. Trois grandes thématiques seront au centre de la formation : une sur le financement de la transition, le rapport Pisani-Mahfouz indique que nous aurons besoin de 66 milliards de dollars par an pour financer cette transition – la thématique de l'adaptation et de l'assurabilité, de la vulnérabilité et des risques et, enfin, le management du changement organisationnel pour mettre ces problématiques au cœur de la décision. Nous sommes encore loin du compte. Un *benchmark* a été réalisé pour placer ce projet sur la scène internationale. Certains modèles de formation sont fondés sur la recherche et non diplômants, à Harvard, Cambridge, LSI, il existe aussi des formations diplômantes dont on peut s'inspirer. Le contexte géopolitique est également compliqué et participe au double contexte d'urgence pour lequel Sciences Po doit se positionner. Ce sera la première école européenne en sciences humaines et sociales dédiée à la transition écologique et la huitième à Sciences Po. Pour mener ce projet, nous avons adopté la méthode suivante : co-pilotage avec Laurence et moi, un comité de préfiguration avec douze personnalités externes et treize internes. Je voudrais insister sur l'aide très précieuse qu'Ariane Joab-Cornu nous a apportée tout au long de ce projet, un travail de *benchmark*.

Nous avons également mené une trentaine d'auditions en interne et en externe. Un groupe de travail issu de la faculté permanente va se poursuivre si le projet est voté et, enfin, des concertations très précieuses avec les étudiants pour nous aider à prendre en compte les problématiques qui leur sont propres. Ce projet n'aurait pu se monter sans les atouts dont dispose déjà Sciences Po. Notre établissement est reconnu au niveau mondial dans les sciences sociales qui constitueront les savoirs fondamentaux de cette école, sans oublier son positionnement sur les sciences environnementales déjà développées au sein des écoles existantes et, enfin, les différents partenariats internationaux existants qui pourront se nourrir de ce projet. Les compétences souhaitées visent une fondamentalisation par les sciences sociales, mais aussi une capacité à saisir les enjeux de grande taille issus d'autres secteurs des sciences, comme les sciences du vivant ou de la terre, la capacité à travailler dans la prospective, une approche systémique pour comprendre l'ensemble des interactions existant entre ces différentes problématiques, mais également entre les différents secteurs des sciences ainsi que les interdépendances propres au fonctionnement de nos sociétés, une capacité à comprendre les problématiques à la fois du public et du privé et à les articuler et, enfin, les compétences de leadership, assez classiques dans notre établissement. Le recrutement se fera à partir du Collège universitaire et aussi de l'université via des formations d'excellence en sciences sociales ou dans les autres secteurs des sciences, des écoles d'ingénieur et *business schools* et, enfin, des étudiants internationaux. L'école s'inscrit dans l'écosystème de Sciences Po par la fondamentalisation par les sciences sociales et donc la très forte implication de la faculté permanente dans la construction de projets pédagogiques de l'école. Elle aura également un lien avec la formation continue, puisque seront développés différents types de modules pour accompagner la transformation des décideurs déjà en activité. Elle proposera des doubles diplômes en externe et en interne. Elle établira enfin un lien avec la recherche et l'expertise par le biais des sciences de recherche de Sciences Po, l'OFCE, l'IDDR, le projet de création d'un laboratoire d'observation des dynamiques de transition et des chaires. Le premier master sera celui sur la transformation écologique, *Transition, Risks & Governance*. Il se basera sur les cours fondamentaux et des ateliers de lecture qui s'appuient sur nos cinq disciplines pour permettre de comprendre les enjeux juridiques, la nécessité d'une économie pour la transition, les modalités de transformation des sociétés ainsi que les enjeux géopolitiques liés au changement climatique. Des ateliers interdisciplinaires de spécialisation sur des objets très particuliers, l'eau, l'énergie, l'agriculture, la santé.

On retrouvera enfin les questions de financement, d'assurabilité, de risques, de management de la transition et, bien sûr, de développement et le dialogue avec les autres secteurs des sciences. Ce master s'appuiera également avec des liens forts avec le monde professionnel avec des ateliers, des praticiens qui permettront de traiter des cas concrets, notamment à l'occasion du stage de fin d'études et, enfin, des composantes méthodologiques qui viendront à l'appui de la formation. Nous sommes actuellement dans la phase de présentation du projet devant les instances de Sciences Po. Le calendrier prévoit la mise

en place d'une équipe à l'automne, le recrutement des étudiants pour une première rentrée à l'automne 2026 avec une cible de 75 étudiants.

### **Xavier RAGOT**

Merci beaucoup. Nous avons le temps pour des questions et observations.

### **Cécilia BAEZA**

Merci pour cette présentation. J'avais déjà eu l'occasion d'en écouter les grandes lignes dans les groupes de travail. Je participe à l'enthousiasme général, c'est un très beau projet qui a beaucoup de sens dans ce contexte international et qui se fait très vite, en moins d'un an. C'est presque trop vite, mais bon. Prenons-le comme un élément positif. Loin de moi l'idée d'aller contre cet enthousiasme. Je voudrais simplement relever deux points d'attention qui me semblent très importants. Le premier est lié au contexte du marché du travail. Au moment où vous avez consulté les entreprises, certaines décisions n'avaient pas été prises. Laurence Tubiana a mentionné le fait que la Commission européenne s'apprête à réduire considérablement les obligations en matière de *reporting* pour les entreprises. Le *reporting* en matière de climat est typiquement ce que font les jeunes diplômés. 85 % des entreprises seront concernées par cela. Vous avez raison, Laurence, certaines entreprises résistent, continuent d'avancer, mais il existe malgré tout un contexte adverse, un allègement des obligations à l'échelle internationale sur ces enjeux. Je pense que les étudiants sentent cette fébrilité sur les questions liées au climat.

On a vu à PSIA une diminution du nombre de candidatures, notamment françaises, pour nos deux programmes, celui sur les politiques environnementales et celui en matière de transition énergétique. Il nous faudra donc, je pense, un narratif puissant et continuer à explorer tous les types de métiers que peuvent exercer nos diplômés, car ce ne sera pas si facile. Je le vois d'ores et déjà avec ceux qui se diplôment maintenant, notamment dans le Master en Environnement. Des étudiants viennent nous voir et nous rapportent les difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Ce sont, je le redis, des points d'attention qui ne sont ni rédhibitoires ni bloquants, mais qui réclament un vrai travail de fond parce que la tendance ne va pas dans un sens qui nous est très favorable. Par ailleurs, il me semble que nous n'avons pas fini d'explorer ce qui relève des recouvrements entre les programmes de PSIA et ce master. Vous vous êtes engagés à ce que l'on continue à regarder à la rentrée les maquettes respectives. On ne lèvera pas tous ces recouvrements et cela me semble naturel. Il faut malgré tout que nous parvenions à produire un discours cohérent.

La journée Portes Ouvertes du mois d'octobre sera un moment décisif pour nous. Nous sommes mis sur le gril par les étudiants pendant ces sessions. Ils nous posent un milliard de questions et cherchent jusqu'au bout à comprendre les bénéfices d'un programme ou d'un autre. Il faut qu'on s'asseye à nouveau, on le fera avec plaisir. Nous sommes à votre disposition pour continuer à approfondir ces discussions de manière à ce que l'on ne crée pas davantage de confusion parmi les étudiants dans un contexte pas si simple en matière de recrutements. On va à contre-courant. Cela a beaucoup de valeur symbolique, cela a une valeur politique et je rejoins les mots du directeur en ce sens. C'est une preuve de liberté académique extraordinaire, mais qui présente aussi des défis.

### **Léon FLACHAT-BERNE**

Merci pour cette présentation. Nous saluons cette création qui nous paraît très positive et qui va dans un sens auquel les étudiants aspirent, même si cela ne se traduit pas encore dans les candidatures. Nous ne savons pas si ce sera dans ce master fléché qu'ils se dirigeront ou s'ils aspirent à quelque chose de plus transverse. Il y a aussi la nécessité d'intégrer tous ces enjeux dans l'ensemble des masters et pas forcément dans une école complètement à part qui pourrait laisser présager un fonctionnement en silo. Nous partageons également le point d'attention sur l'articulation avec les autres formations de Sciences Po, aussi bien en matière de candidatures que de lisibilité de l'offre de formation, mais aussi de crédibilité pour les autres masters qui portent sur les affaires environnementales, comme ceux de l'Ecole des affaires publiques, PSIA ou même de l'Ecole urbaine et aussi l'articulation pour le recrutement et l'insertion professionnelle. Il pourrait y avoir une forme de concurrence entre les étudiants. Une question très pratique concerne la langue d'enseignement. C'est un master qui sera enseigné uniquement en anglais. Y a-t-il une possibilité, à terme, d'enseignements dispensés également en français ? Merci.

### **Zélie TREBOUTA**

Nous tenions à saluer la pertinence de cette initiative dans un contexte d'urgence climatique dont les générations futures se saisissent de plus en plus. Cette école participe à faire de la bifurcation climatique

un réel enjeu de société transversal à la jonction des sciences sociales et naturelles. Nous sommes heureux de constater, dans les documents, les manières d'envisager ces questions, notamment entre une vision centrée sur le développement technologique et biologique comme solution à cette crise et une autre faite par le prisme des sciences humaines et sociales avec la vocation de penser l'ensemble de notre système et de son fonctionnement. C'est avec joie que nous constatons que cette école semble s'inscrire dans cette deuxième voie. C'est avec toute notre vigilance que nous nous remettons aux soins de l'administration pour que cette école devienne un espace académique et professionnalisant, permettant aux étudiants de développer une compréhension globale et systémique de cette problématique aboutissant à des perspectives critiques, complètes en faveur de la décroissance économique comme tous les chercheurs et activistes le préconisent. De ce fait, nous encourageons cette initiative prometteuse, mais resterons très attentifs à ce qu'elle ne se transforme pas en machine au service de l'impératif dangereux de la croissance verte. Nous souhaitons soulever le potentiel risque d'une école uniquement dédiée au climat, la catastrophe écologique n'ayant pas une cause unique, mais elle est la résultante d'un système capitaliste libéral mondialisé dans tous ses aspects et composantes, comme le démontre la littérature à ce sujet. Nous craignons qu'isoler cette problématique au sein d'une école n'efface cet aspect global et systémique. Est-il prévu de développer cette question climatique dans l'ensemble des cursus tous intimement liés à cette problématique afin de mettre davantage en avant l'aspect global de cette catastrophe tout en responsabilisant et sensibilisant l'ensemble de la communauté étudiante ?

### **Xavier RAGOT**

Merci. Deux points par rapport à la situation actuelle et l'élection de Trump. Il faut voir, je pense, au-delà de cette dimension conjoncturelle. Les questions climatiques, c'est notre futur. Ma compréhension, en tant qu'économiste, c'est que ce qu'on essaye de faire, c'est comme le traitement de la question capitaliste au XXème siècle. Cela a mis cinquante ans. Il y a eu des avancées, des reculs. Il y a eu l'invention du droit du travail, la comptabilité sociale, le capitalisme a été transformé de l'intérieur pour gérer la question sociale. Le nouvel enjeu est celui de la question environnementale. Il faudra être plus rapides, car il y a désormais une urgence physique et c'est un ordre de grandeur qu'il faut penser, au-delà, chacun, de notre silo. J'aurais des points de nuance sur la décroissance et le capitalisme, mais je dirais, avec cette fois ma casquette de président de l'OFCE, on a créé un département économie et environnement, participé au rapport Mahfouz Pisani Ferry, au projet Aire.

J'aurais une petite demande. Que cette école, en plus de tout ce qui est présenté, devienne un lieu d'intégration intellectuelle, interdisciplinaire, voire multidisciplinaire sur cette question et qu'en plus des questions d'insertion des étudiants dans le monde professionnel, elle soit une animation de la faculté permanente avec des séminaires ou de grandes conférences, un lieu d'animation qui ,permette aux différents académiques et étudiants d'échanger profondément sur ce que font les autres, les juristes, les sociologues, les historiens, pour voir comment hybrider notre propre programme de recherche. Beaucoup d'académiques, et j'en fais partie, sont un peu orphelins d'une compréhension globale. Donc, bravo pour cette mise en œuvre rapide, il n'y a eu qu'un groupe de travail sur le sujet. Les résultats des votes montrent la qualité de l'animation faite dans la maison. Je voudrais, à titre personnel, vous féliciter pour les qualités d'instruction.

### **Sophie DUBUISSON-QUELLIER**

Merci, Xavier, pour vos mots et merci à tous pour vos remarques et questions tout à fait pertinentes. Effectivement, ces questions climatiques connaissent un recul d'une certaine manière. On a en même temps l'assurance que les choses sont foncièrement en train de se mettre en place. Nous sommes sous 38, peut-être 40 degrés aujourd'hui. Même dans le monde économique, nos interlocuteurs savent très bien qu'on ne pourra pas opérer avec ces températures, les usines ne pourront pas tourner, des établissements ne seront pas approvisionnés. Il y a une dimension de risque qui met aujourd'hui les entreprises dans une situation telle qu'elles souscrivent finalement assez peu à ce recul. Je le mesure avec mes activités d'experte. Nous souhaitons former des étudiants pas uniquement pour des métiers verts, mais aussi pour un verdissement d'un certain nombre de fonctions qui ont absolument besoin de prendre en considération ces fonctions.

Je voudrais également souligner l'attente des étudiants qui se manifeste à Sciences Po et dans de très nombreux établissements. Et je ne peux que me féliciter que nous ayons l'engagement d'un directeur, l'engagement de Luis Vassy sur ces questions fondamentales qui nous met à la hauteur des enjeux en tant qu'établissement supérieur d'enseignement et de recherche. Sur la question des langues, il n'est pas

exclu que nous ayons aussi des formations en français. Sur la question des silos, le dispositif qu'on imagine est aussi un dispositif expérimental qui aura pour vocation à échanger beaucoup avec les écoles. Pour rassurer Cécilia, nous avons encore beaucoup de travail pour identifier et spécifier la question des recouvrements qui devront être pensés de manière raisonnée. L'idée, effectivement, n'est pas d'avoir un silo dans lequel la question de l'environnement serait prise en charge, mais plutôt d'utiliser cette école pour expérimenter des choses un peu nouvelles, des formats pédagogiques nouveaux, notamment le lien avec les sciences dures qui pourrait ensuite être déployé dans les autres écoles.

### **Inès FONTENELLE**

Dans le PowerPoint qui nous a été présenté, de nombreux projets de doubles diplômes et de partenariats avec des universités américaines sont mis en avant. Au regard de la situation actuelle aux États-Unis qui certes, on l'espère, n'aura pas vocation à durer éternellement, en tout cas, pas au-delà de ce mandat, on l'espère, cette stratégie peut susciter des interrogations. Peu d'universités européennes sont citées, sauf erreur de ma part. Avez-vous également la volonté de nouer des liens avec des universités européennes, dont les programmes pourraient être complémentaires ?

De la même manière, ce projet repose sur une levée de fonds qui nous semble assez ambitieuse. Il existe, à ce jour, un Comité des dons à Sciences Po, mais il ne publie aucun rapport auquel le Conseil aurait accès et ne compte parmi ses membres qu'une seule étudiante nommée par le directeur et qui, malgré les engagements de son prédécesseur, est toujours issue du même syndicat, et ce, depuis la création de ce Comité. Par ailleurs, l'actuelle charte des dons est assez libérale en matière d'engagement climatique. Elle a été un peu revue il y a un ou deux ans, mais reste assez peu contraignante. De plus, Sciences Po est toujours partenaire d'un certain nombre d'entreprises destructrices de l'environnement. Or, ce projet engage l'école à un autre niveau, puisqu'il s'agit de créer une formation spécifiquement axée sur les questions climatiques et environnementales. On imagine difficilement qu'une entreprise comme Total ou la BNP puisse financer ce type d'initiatives. À ce propos, rappelez-vous des mobilisations qui avaient eu lieu pour mettre fin au partenariat avec Total il y a quelques années, mobilisations qui avaient été réussies. On sait aussi qu'il peut exister, au sein d'autres universités, des formes d'ingérences d'entreprises qui financent des formations. Je vous invite à consulter un article de Libération paru il y a quelques mois sur ce sujet. Nous aimerions donc savoir quels seront les garde-fous mis en place pour éviter de tels risques au sein de cette école, non seulement d'ordre éthique, mais aussi toute forme d'ingérence.

Un point d'attention aussi sur les prévisions de frais de scolarité. On voit qu'elles partent des moyennes de la PSIA qui accueille un nombre important d'étudiants internationaux et qui payent les droits moyens les plus élevés de Sciences Po. On imagine que le financement de cette école va aussi reposer sur les frais d'inscription d'étudiants extracommunautaires. Nous espérons qu'il n'y a pas la volonté, derrière la création de cette école, de faire une sorte de levée de fonds déguisée, par le biais de frais d'inscription extrêmement élevés pour les étudiants internationaux.

### **Xavier RAGOT**

Monsieur le Directeur.

### **Luis VASSY**

Merci pour toutes vos questions. Sur la question des doubles diplômes, les seules formations diplômantes aujourd'hui sont aux États-Unis, cela crée, par définition, une réalité de terrain. Cela ne veut pas dire que nous n'envisageons pas d'autres partenariats en dehors, comme avec le Brésil. Il est vrai aujourd'hui que ceux qui sont le plus avancés sont nos partenaires américains. Ce qui m'a beaucoup frappé c'est qu'ils sont en général très demandeurs pour être en relation avec cette nouvelle école. Berkeley, que nous n'avons pas citée, a aussi un master sur les « *climate solutions* ». Il peut tout à fait y avoir des doubles diplômes internes à Sciences Po ou en France. Se posera alors la question de la langue. Il est vrai que nous avons commencé par l'anglais, ce qui fait sens, vu la nature du défi qui est global, avec des étudiants venant du monde entier. Comme pour PSIA, nous avons pris le parti de commencer par l'anglais. Sur la question des levées de fonds, j'y ai répondu en CSE. Nous nous sommes calés sur les normes mises en place par Harvard. On ne peut pas dire qu'Harvard soit suspecte de ne pas défendre son autonomie et sa liberté, y compris contre des acteurs particulièrement puissants. Je suis sûr que ce standard vous convaincra. Ce standard porte un beau degré d'ambition.

### **Diana MARINETTI**

Je salue comme mes collègues ce projet. J'ai une question très pratique. Quels accompagnants, dans la pratique, Sciences Po compte-t-il mettre en place pour nos étudiants ? La théorie, c'est une chose. Quel exemple donnons-nous en termes de responsabilité ? Pour l'apprentissage, nous appliquons déjà le « *learning by doing* ». Que comptons-nous faire de mieux pour montrer que nous sommes exemplaires et que nous souhaitons changer quelque chose dans la pratique ?

**Kate VIVIAN**

Merci pour cette question, Diana. Comme tu le sais, nous avons un plan d'action triennal en cours jusqu'en 2027, adopté à l'unanimité par ce même Conseil, qui précise sur dix leviers d'action principaux nos engagements concrets pour la transition écologique à Sciences Po. Cela va de l'énergie, aux déplacements, à l'alimentation ou la gestion des déchets. Il est suivi de très près par notre responsable transition écologique Héloïse Lammens, avec l'ensemble des services dédiés. Un premier bilan présenté en CI l'année dernière montre que les objectifs du premier plan triennal avaient pu être atteints. L'ambition est toutefois très importante, avec un cap fixé en 2050 avec un grand nombre d'échéances d'ici là et des contraintes à la fois très concrètes, liées principalement à notre parc bâimentaire, mais également à la question du financement qui, comme nous l'avons entendu, est l'un des grands enjeux à traiter au cœur de cette nouvelle école du climat.

**Diana MARINETTI**

Et pour la 3A ?

**Kate VIVIAN**

Je t'invite à relire le plan triennal présenté devant le CI, et publiquement disponible. Les déplacements étudiants sont exclus des objectifs de réduction en matière de déplacements. Nos objectifs sont très ambitieux en matière de déplacements professionnels. Le centre de Sophie (*Dubuisson-Quellier*) a d'ailleurs été exemplaire à cet égard, ainsi que le Département d'Economie. S'agissant d'un objectif très spécifique de l'expérience internationale étudiante proposée par Sciences Po, ces déplacements ont été exclus des réductions visées, bien que nous mesurons leur impact dans le cadre de notre bilan carbone biannuel.

**Xavier RAGOT**

Merci Kate. Je vous propose de passer au vote. Il s'agira d'un vote à main levée, car non nominatif. Je laisse Ismahane annoncer les procurations.

**Ismahane GASMI**

Monsieur Bizel et madame Sueur donnent procuration à monsieur Lehman. mesdames Lemardeley et Bertrand Dorléac à vous monsieur le président. Madame Keime-Vanduick à monsieur Pontey. Madame Haegel à Madame Issar et madame Taffin à Monsieur Cordonnier.

**Xavier RAGOT**

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

*Le projet d'Ecole du climat est adopté à l'unanimité des voix exprimées (une abstention).*

**Xavier RAGOT**

Bravo. Laurence Tubiana ? Nous avons un problème technique. Je propose donc de passer la parole au directeur.

**Luis VASSY**

Merci à tous. Je voulais remercier ce Conseil pour ce vote important et utile pour notre institution. Je voudrais remercier tout particulièrement ceux qui ont su sortir des postures, il faut un certain courage pour sortir de ce qui est attendu en termes de votes. Cela dit, je pense, des choses positives sur notre Conseil et je voudrais le saluer. Comme je sais que c'est important pour ce Conseil, je voudrais lui donner la primeur de mes décisions en termes de nominations. J'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'à ma demande, Laurence Tubiana a accepté de prendre la tête de cette école comme doyenne. Et je me réjouis qu'elle puisse revenir parmi nous avec ce projet essentiel pour notre institution. Je ne rappelle pas ce qu'a été le parcours de Laurence Tubiana, ce sera aussi un signe d'attractivité fort de notre école,

de sa puissance et de sa capacité à recruter les meilleurs esprits. Je voudrais aussi dire à quel point Sophie Dubuisson-Quellier a été absolument centrale dans la mise en place de ce dispositif. Elle a accepté de prendre la tête du Comité scientifique dont l'école se dotera. Cet attelage particulièrement réussi de Laurence et de Sophie continuera à agir au bénéfice de Sciences Po, dans le cadre de la nouvelle école du climat. Je voudrais aussi remercier Ariane Joab-Cornu, qui a su souffler cette idée de l'Ecole du climat il y a déjà assez longtemps, puis m'a convaincu que la bonne année pour l'ouvrir était 2026 et non 2027, chacun comprend aujourd'hui à quel point c'était la bonne décision, et qui continuera, auprès de moi, à veiller à la bonne mise en œuvre et croissance de ce projet. Nous allons annoncer ces nominations assez vite, mais je voulais que le Conseil en ait la primeur.

### **Laurence TUBIANA**

Vous m'entendez ? Je voudrais dire que je suis honorée de votre proposition. Sciences Po est une école à laquelle je suis très attachée. Cela fait longtemps que je rêve d'une école du climat à Sciences Po. Je voudrais souligner l'honneur de pouvoir travailler avec Luis Vassy, Sophie Dubuisson-Quellier et Ariane. Cela a été une belle histoire qui a démarré très vite, c'est vrai, c'est lié à la situation internationale. J'ajoute que l'aspect décisif de leadership de Luis Vassy est quelque chose de remarquable. C'est très bien, pour une institution universitaire comme la nôtre, dans un moment difficile, d'avoir un directeur qui sache tracer la route et tenir. Les établissements académiques ont besoin de cela. Je suis extrêmement heureuse de travailler avec vous tous. J'ai entendu vos questions passionnantes. Il y a beaucoup à réfléchir sur des questions comme l'interdisciplinarité, les liens avec beaucoup de collègues. Je suis persuadée qu'il y aura beaucoup de demandes, j'en ai déjà, je crois que cela va être une belle aventure. Et je voudrais une nouvelle fois remercier le leadership de Luis Vassy. On a vécu à Sciences Po des moments difficiles et il est formidable, durant ces derniers mois, que les différents comités se retrouvent dans ce nouveau projet, et, je l'espère, infuser. Je suis très honorée, très heureuse et merci beaucoup à Luis, Sophie et Ariane de m'avoir intégrée dans cette aventure.

### **Xavier RAGOT**

Merci Laurence. S'il n'y a pas de remarques, nous passons au point 2 qui sera, je n'en doute pas, tout aussi consensuel.

## **II. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ**

### **Xavier RAGOT**

Qui veut intervenir en premier ? Kate ?

### **Kate VIVIAN**

Rebonjour. Vous avez reçu deux textes concernant la modification du règlement de la scolarité. Le premier concerne les modules en ligne de lutte contre les VSS, le module de lutte contre les discriminations et celui pour l'intégrité académique. Ces trois modules, comme vous le savez, sont aujourd'hui obligatoires pour l'ensemble de la communauté étudiante, mais nous faisons face à une difficulté de taille, car ils ne sont pas, dans les faits, suivis par 100 % des étudiants. Nous avoisinons un taux de complétude de 75 % en moyenne sur les trois modules. Ce qui nous a encouragés, sur l'impulsion du directeur, à rendre réellement obligatoires ces trois modules qui sont considérés comme un socle commun pour tout étudiant à Sciences Po. La proposition qui vous est faite aujourd'hui est de bloquer les inscriptions pédagogiques du mois de janvier pour les étudiants qui n'auraient pas suivi ces modules durant les six premiers mois de leur parcours à Sciences Po, chacun requérant un engagement de temps de 45 minutes, ce qui nous semble raisonnable, dans la période du semestre d'automne. Voilà ce qui vous est proposé au vote pour ce premier point. Je passe la parole à Anne-Solenne pour le deuxième texte.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Bonjour. La deuxième proposition de modification du règlement de la scolarité porte sur l'article consacré à l'assiduité. Un petit rappel de contexte. Le CVEF et le CI ont souhaité constituer des groupes de travail, proposition votée à la fin du mois d'avril. Les groupes de travail sur l'assiduité, l'Ecole du climat, la réforme des admissions et celle du Bachelor. La première réunion sur l'assiduité a été organisée le 5 juin. À cette occasion, des points de vue très divers sur cette question sont apparus, sur sa

politique comme sur ses modalités de mise en œuvre. Ces points de vue sont partagés au sein de la communauté étudiante et enseignante, parmi les membres de la faculté permanente et au sein des secteurs pédagogiques, même si la tendance majoritaire, pour ces derniers, consiste à maintenir une assiduité pour s'assurer de la mise en œuvre des projets pédagogiques.

Néanmoins, tous les points de vue peuvent être entendus et à l'issue de cette réunion vraiment très intéressante et riche, il a été convenu qu'une discussion portant exclusivement sur les règles douloureuses ou invalidantes soit menée de manière à proposer un dispositif conforme à l'engagement du directeur sur ce sujet et qui serait applicable dès la rentrée de septembre 2025. Une deuxième réunion a été organisée le 25 juin sur ce sujet à laquelle nombre d'entre vous ont participé. Lors de cette réunion, un compromis a été proposé. Je parle d'un compromis puisqu'il s'agit d'un dispositif prenant en compte l'avis des uns et des autres, certains estimant que Sciences Po est aujourd'hui capable de prendre en compte des situations médicales spécifiques, y compris des règles douloureuses ou invalidantes, tandis que d'autres considèrent qu'il est absolument nécessaire de prévoir un dispositif ad hoc. Ce compromis prévoit donc un dispositif qui pourrait être déclenché à l'occasion du semestre d'automne par une visite au Pôle santé et au centre de santé, à Paris ou sur les campus en région. Il nous est apparu que cette visite est un préalable à la mise en œuvre de ce dispositif. Il ne s'agit pas de mettre en place un élément bloquant, mais de s'assurer vraiment du suivi des personnes concernées par ce dispositif.

Une fois que la visite a eu lieu, une liste des bénéficiaires est adressée à la direction de la scolarité et de la réussite étudiante et aux secteurs pédagogiques concernés. Ces bénéficiaires pourront ainsi faire valoir trois absences par cours de 24 heures, des absences qui seraient pré-justifiées. Autrement dit, ces étudiants n'auraient pas à fournir de justificatif pour ces absences. Il est toutefois nécessaire que les étudiants préviennent leur enseignant de manière à ne pas perturber le bon déroulement du cours et à ajuster éventuellement des exercices prévus lors de cette séance. Durant cette première année, on ouvrirait aussi la possibilité, pour les personnes concernées, de se manifester au semestre de printemps si ce dispositif n'était pas suffisamment connu en début d'année universitaire. Il n'est pas valable pour les étudiants en examen, en galops, comme pour ceux en situation de handicap. On s'aligne sur ce qui est fait pour les situations déjà prises en charge. Ce dispositif expérimental serait mis en œuvre pour tous les étudiants, en premier, deuxième et troisième cycles, à compter de septembre 2025, avec une évaluation organisée à la fin de cette année universitaire et qui porterait sur les quatre points suivants : le nombre d'étudiants ayant demandé à bénéficier de ce dispositif ; ceux qui l'ont effectivement mis en œuvre ; la manière dont s'est déroulée leur scolarité ; les sollicitations par le Centre de santé pour bénéficier d'un suivi médical plus poussé que la simple déclaration, ce qui nous permettra de savoir si ce dispositif est adéquat ou s'il convient de le revoir.

### **Kate VIVIAN**

Je voudrais juste revenir sur un point clé qui est celui du rôle du service de santé étudiante dans ce dispositif. L'objectif principal de ce service est, comme vous le savez, d'assurer à la fois une mission de prévention, mais également d'accompagnement de la communauté étudiante confrontée à des situations spécifiques liées à la « condition étudiante ». Dans ce cadre, il nous semble que nos praticiens ont un rôle important à jouer dans un éventuel accompagnement vers, éventuellement, un diagnostic plus poussé le cas échéant. Notre objectif, avec ce premier rendez-vous, est également de pouvoir accompagner et réorienter ces étudiants vers différents services en cas de besoin pour nous assurer qu'ils sont bien pris en charge à la hauteur du besoin plutôt que de les laisser dans des situations qui sont souvent de grande souffrance. Voilà l'objectif d'accompagnement bienveillant de la communauté étudiante via ce premier rendez-vous qui permet l'ouverture des droits en début de dispositif.

### **Xavier RAGOT**

Vous le savez, nous avons reçu un texte de l'Union étudiante qui propose une analyse un peu différente. Y a-t-il une réflexion sur ce texte ? Nous aurons ensuite une réflexion sur la structure des amendements.

### **Inès FONTENELLE**

Oui, sur le fond, merci Monsieur. Merci aussi pour la présentation de ces deux points.

Il est vrai que nous sommes en désaccord avec l'option proposée aujourd'hui, un désaccord exprimé lors du dernier groupe de travail quand cette proposition nous a été soumise, mais aussi sur les réseaux sociaux et par mail. Nous vous avons également envoyé une petite note avec nos préconisations sur ce sujet. Notre position est donc bien connue de tous.

Notre postulat est que les femmes ont leurs règles non pas une fois par semestre, mais une fois par mois. La proposition actuelle ressemble davantage, pour nous, à un simple aménagement largement insuffisant, et ne consiste en aucun cas en un congé menstruel. D'ailleurs, dans la proposition de changement du règlement de la scolarité qui nous a été soumise, il n'est même pas mentionné de quoi il est question. Nous nous demandons donc s'il existe de la part de la direction une volonté d'invisibiliser, d'une quelconque manière, le sujet et, si oui, pourquoi.

Nous sommes, par ailleurs, en désaccord avec la proposition d'un rendez-vous médical obligatoire. On nous a certes assurés que le médecin ne pourrait pas refuser de délivrer un attestat permettant de bénéficier d'une absence en plus par semestre, mais je ne pense pas que vous ayez l'autorité pour dire à un médecin ce qu'il doit faire ou non. Les médecins seraient donc libres de délivrer ou non ce justificatif, ce qui le rend, pour nous, incertain et inégalitaire. De plus, toutes les étudiantes ne souhaitent pas forcément s'adresser spécifiquement à un médecin de Sciences Po, d'autres peuvent être suivies ailleurs. Ici, elles n'ont pas vraiment le choix du praticien auquel elles s'adressent. Ce dernier ne serait d'ailleurs pas forcément un spécialiste du sujet. Pour nous cela revient, d'une certaine manière, à essayer de contrôler le corps des femmes, je sais que cela peut sembler fort, mais c'est comme ça que nous l'envisageons.

Il y a une forme de volonté persistante de rappeler aux étudiantes qu'elles doivent sans cesse prouver leur bonne foi, ce qui peut, pour nous, ouvrir des procès en illégitimité, alors que 90 % des femmes souffrent de douleurs, ce qui ne veut pas dire que 90 % d'entre elles demanderaient à bénéficier d'un congé menstruel, et 40 % d'entre elles de manière sévère. Les douleurs liées aux règles sont, par ailleurs, la première cause d'absentéisme scolaire. Pensez-vous réellement qu'une absence en plus permettrait de répondre à la problématique des étudiants souffrant de règles douloureuses ? Ailleurs, il existe des dispositifs plus souples et cohérents, mais sans aller jusqu'au dispositif que nous défendons, permettant, par exemple, de répartir un certain nombre d'absences données à l'avance selon les besoins et le cycle menstruel de chacun.

Au fond, le vrai problème semble être la crainte d'abus : en effet, nous retenons aussi des discussions l'idée que les femmes pourraient, éventuellement, profiter du système. Nous ne sommes pas d'accord avec ce soupçon.

Mais on ne peut pas avoir le meilleur des deux mondes : revendiquer un pseudo-congé menstruel à des fins de communication, tout en mettant en place un dispositif qu'on n'incite pas à utiliser.

Par ailleurs, nous n'avons aucun problème avec le fait que les étudiantes puissent éventuellement être encouragées à prendre un rendez-vous médical si elles le souhaitent et être suivies et que d'autres dispositifs de sensibilisation puissent être mis en place, mais nous refusons le principe d'un rendez-vous obligatoire pour déclarer des douleurs menstruelles.

Nous avons aussi été choqués par certains propos. Certains arguments, lors des groupes de travail, faisaient même valoir que le congé menstruel pourrait porter atteinte à la réputation de Sciences Po et à l'employabilité de ces étudiants et que Sciences Po ne devrait pas excessivement être en avance sur son temps. Je vous rappelle que, dans d'autres universités, le congé menstruel est déjà en place depuis un certain temps.

Je comprends qu'une procédure d'urgence a été mise en place avec ce « compromis », je mets des guillemets. Je vous rappelle que ce sujet est sur la table depuis deux ans, les choses ont finalement été accélérées ces dernières semaines pour une mise en place à la rentrée et c'est tant mieux. Mais je rappelle que la prétendue urgence justifiant l'imposition de ce compromis n'est ainsi pas totalement justifiée, dans ce cas précis

Nous avons reçu ce week-end une cinquantaine de témoignages, suite à un appel que nous avons lancé sur les réseaux sociaux, de personnes menstruées estimant que le dispositif proposé ne répondait pas à leurs besoins. Elles souhaitaient que Sciences Po s'engage vers quelque chose de beaucoup plus ambitieux. C'est la raison pour laquelle on vous a soumis un amendement. Hier, il a été refusé (*en CVEF*) pour des raisons qui ne sont toujours pas claires à ce jour. Le règlement intérieur stipule que les Bureaux sont consultés sur ce qui est écrit à l'ordre du jour. Or, hier, le Président nous a expliqué qu'il n'avait pas été consulté à ce sujet.

### Xavier RAGOT

C'est un point important, je vais donner la parole à Luis pour résumer ce que je comprends comme une expression juridique. Le président et le Bureau ont été consultés.

### Luis VASSY

Merci beaucoup. Je voudrais, dans un premier temps, dire à quel point je suis heureux qu'on arrive en cette fin d'année à avancer sur deux sujets importants, à la fois les formations en présentiel pour la lutte contre les VSS. Deux ou trois semaines après mon arrivée, j'ai lancé un groupe de travail avec les associations féministes de l'ensemble des campus. C'était l'une de leurs demandes ainsi que l'accélération des délais d'instruction disciplinaire pour les sujets relatifs aux VSS. La section disciplinaire est un organe indépendant, mais sa présidente a accepté, à ma demande, de prioriser ces sujets. Tout au long de ce travail, j'ai pu noter la grande qualité du dialogue mené avec les étudiantes avec lesquelles nous avons pu avancer concrètement pour aboutir à ce dispositif. J'ai aussi dit à l'UNEF que j'étais personnellement favorable à la mise en place d'un congé pour les règles douloureuses. J'ai d'ailleurs, je l'ai dit ouvertement, une vision assez libérale des questions d'assiduité. Néanmoins, le directeur de Sciences Po est à la tête d'une institution diverse et sur la question de l'assiduité, j'ai pu mesurer à quel point elle a été débattue dans la communauté étudiante, dans les secteurs pédagogiques, chez les enseignants et qu'une situation souvent moins libérale que la mienne prévalait. Ce qui m'a amené à détacher le sujet du congé menstruel des autres sujets d'assiduité. Au total, nous arrivons, me semble-t-il, à une proposition équilibrée.

C'est aussi parce que la direction a souhaité que nous avancions rapidement, Inès Fontenelle a rappelé que cela faisait deux ans qu'il était à l'ordre du jour, il a fallu que j'arrive pour que les choses avancent concrètement. Et je m'en réjouis, comme sur d'autres sujets. Il y a aussi la question différente de l'amendement et du droit à l'amendement. Nous avons eu ce débat, consulté notre direction juridique et notre conseil juridique externe, qui confirment que, dès lors que l'ordre du jour est fixé par le directeur, ceci s'étend aussi au droit d'amendement. La raison pour laquelle je n'ai pas souhaité, dans ce cas spécifique, inscrire l'amendement de l'Union étudiante à l'ordre du jour - je n'ai aucune prévention générale contre le droit à l'amendement, depuis que je suis à Sciences Po, nous en avons voté huit ou neuf, je suppose qu'il ne passerait pas si on le votait -, c'est parce qu'il vient profondément dénaturer tout le processus que nous avons mis en place.

Nous avions un groupe de travail qui est arrivé à une solution. Au lieu d'être un point d'arrivée de la discussion, il devient un point de départ. J'entends ce qui est dit par ailleurs sur l'urgence. Si la demande de l'UE est que je retire l'ensemble du dispositif en séance, c'est évidemment possible, mais je ne suis pas sûr que ce soit bon pour les étudiants et étudiantes qui attendent à la fois la mise en place de formations sur les VSS et de ce congé. Je propose que l'on passe au vote sur la proposition qui, je le rappelle, n'est pas celle de la direction, mais celle issue du groupe de travail et sur laquelle j'estime qu'il n'y a pas lieu d'amender, cette discussion ayant déjà eu lieu. Il n'est pas possible de détourner le droit d'amendement à des fins de remise en cause d'un dispositif déjà discuté pour un dispositif largement différent.

Mon dernier point porte sur les salariés. La méthode qui consiste à utiliser tout ce qui est dit millimètre par millimètre dans le groupe de travail pour attaquer celui qui a prononcé un mot peut-être maladroit est une méthode dont vous devriez arriver à sortir, celle qui consiste à faire la chronique, mot à mot, de ce que dit chacun, de manière à pouvoir attaquer les gens parfois personnellement, je trouve que ce n'est pas la bonne manière de faire. S'il peut y avoir des débats intègres au sein des groupes de travail, il faut que chacun puisse se sentir à l'aise et libre, je n'y étais pas. Je vous invite à profiter de la coupure estivale pour réfléchir à d'autres manières de faire. Sinon, personne ne viendra plus dans les groupes de travail, car chacun saura qu'il y aura des petits notaires qui mettront tout en œuvre pour le lui balancer à la figure. Cela ne me semble pas être une bonne méthode. Je le dis, en tant que directeur, pour la protection des salariés qui s'investissent dans ces groupes de travail.

### Zélie TREBOUTA

Je voulais revenir sur le fait que notre amendement était le fruit d'une consultation étudiante qui nous apporté de nombreux témoignages. A ce titre, presque 90 % des étudiants ayant répondu à ce sondage trouvent ce dispositif plus qu'insuffisant. Nous avons aussi recueilli les témoignages d'étudiantes indiquant avoir assisté à des changements de leur cycle hormonal pour pouvoir suivre leur scolarité de manière normale. J'espère que la direction et l'administration se joignent à nous pour considérer que ce n'est pas normal. On dirait que vous faites passer notre proposition pour une sorte de caprice, mais il s'agit bien d'une urgence, d'une nécessité pour que les étudiantes puissent suivre de manière convenable leur scolarité et qu'elles n'aient pas recours à des prescriptions hormonales dont les effets secondaires sont absolument catastrophiques. Un rapport récent de l'OMS place la pilule comme un facteur aussi cancérogène que le tabac ou l'alcool. Je trouve dommage de contraindre les étudiantes à avoir recours à ce genre de solutions pour pouvoir valider leur semestre et remplir leurs objectifs de scolarité.

### **Léon FLACHAT-BERNE**

Concernant la première modification que nous avons très peu abordée, nous la saluons. Elle est vraiment très pertinente pour nous assurer de l'effectivité de ces formations. Concernant la modification relative au congé menstruel, vous connaissez l'attachement de l'UNEF à ce sujet et à ce combat. Vous savez aussi que ce n'était pas notre ambition, que la formule proposée aujourd'hui ne correspond pas à ce que nous défendions à la base, à savoir deux absences en plus sans aucune certification ou visite médicale. Cette proposition ne nous satisfait pas pleinement. C'est un point de vigilance très pratique concernant la disponibilité du Centre de santé, a fortiori sur les campus en région à accueillir potentiellement 7 000 ou 8 000 étudiantes – évidemment, tout le monde n'aura pas recours à ce dispositif – mais le nombre de personnes potentiellement concernées est extrêmement important. La nécessité de se signaler les deux premières semaines pose des questions pratiques. Je ne sais pas si des choses sont envisagées pour faire face à cette potentielle affluence. Après avoir émis ces différentes propositions, nous avons conscience que la proposition présentée par l'administration aujourd'hui est le fruit d'un consensus complexe entre des communautés ayant manifestement des ambitions différentes sur la question de l'assiduité. Le chantier ne fait que commencer. On salue cette première avancée qui, je crois, permettra de changer concrètement le quotidien d'un certain nombre de personnes de notre école. Nous aurons évidemment l'occasion de reparler de ce dispositif lors de sa phase d'évaluation pour, je l'espère, l'agrandir. Mais ce premier pas nous semble positif.

### **Cécilia BAEZA**

Je voulais tout d'abord saluer le fait que ces trois modules deviennent obligatoires au premier semestre, cela me semble absolument fondamental. Cela nous évitera de nous retrouver dans des situations complexes dès le semestre de printemps. Sur la politique d'assiduité, je voudrais simplement rappeler que la demande de créer un groupe de travail sur le sujet était une demande d'étudiantes. Et non des communautés qui font la communauté académique qui inclut les enseignants et les responsables pédagogiques de manière générale. La raison est que nous ne dressons pas du tout le même constat de ces politiques d'assiduité. Vous dites que nous avons une politique validiste, punitive, ce n'est pas du tout la pratique des équipes pédagogiques. Nous n'avons pas vu dans les chiffres présentés par Myriam Dubois-Monkachi des étudiants pénalisés par des absences, il y en a très peu. J'enseigne à Sciences Po depuis 2003 et je peux vous assurer qu'à aucun moment, une étudiante qui m'aurait dit : je me sens très mal ce matin, j'ai des règles douloureuses, ou qui aurait averti son responsable pédagogique, on lui aurait recommandé de voir un médecin, mais on ne l'aurait pas pénalisée en pratique. Il y a un cadre, mais aussi un dialogue, une communication, et c'est ce qui fait la valeur d'une politique d'assiduité, c'est précisément qu'elle conduit à avoir un accompagnement individuel, une proximité qui me semble être la valeur ajoutée de Sciences Po par rapport aux universités publiques. On est plusieurs dans l'affaire, vous n'êtes pas tout seuls et je pense qu'il faut construire du consensus. À ce stade, ce qui a été proposé est ce qu'on est prêts à accepter. On entend les arguments des étudiants. Il n'y a pas la volonté d'être bloquants. Toutes les équipes pédagogiques travaillent avec le Pôle Handicap. On est ravis de la création de ce Centre de santé. Faisons ce pas. Vous engrangez une victoire, c'est une victoire étudiante. Cela ne vient ni de la direction, ni des équipes pédagogiques, ni des enseignants. Parfois il faut savoir engranger des victoires, même quand ce sont des petits pas. On poursuivra cette discussion, nous n'avons eu, mine de rien, que deux groupes de travail.

### **Garance BENOIT**

Sur la question des groupes de travail, je regrette qu'il s'agisse de séances en plus et que, de fait, tout le monde ne puisse pas y participer. Du coup, le fait que l'amendement ne puisse pas être voté parce que ces choses n'émaneraient pas du groupe de travail auquel je ne pense pas que tout le monde ait participé, je le regrette un peu. Je tiens à dire que, sur la question de l'employabilité future des jeunes femmes, si un congé menstruel leur était accordé, il faut rappeler que cela concerne en majorité des jeunes femmes, c'est leur tranche d'âge qui est concernée, on peut s'en réjouir. Ce sont des choses qui, statistiquement, se régleront avec le temps et aussi parce qu'avec un premier enfant, en général, cela va beaucoup mieux. Je comprends qu'une absence de plus par semestre puisse paraître insuffisante. Enfin, c'est tout à fait bien qu'on puisse consulter des médecins au Pôle santé, mais il ne faut pas que cela se substitue à la

médecine qui existe d'ailleurs. Il y a des spécialistes, des grandes spécialistes qui sont là pour prendre cela en charge.

### **Simon CORDONNIER**

Merci d'avoir mis à l'agenda ce sujet important à prendre en compte. C'est bien que l'institution avance dessus. Je voudrais rappeler un événement à même de rapprocher les différentes positions. Dans la note, les absences dont on parle, c'est trois absences par cours de 24 heures. Concrètement, cela peut représenter jusqu'à une semaine par mois pendant trois mois. Par rapport aux témoignages faisant valoir que trois absences, ce n'est pas suffisant, on les couvre avec ce système. Je suis, en revanche, dubitatif sur la capacité du Pôle santé à absorber les flux et sur l'intérêt de faire passer les gens au Pôle santé. Si on a un médecin généraliste à temps plein sur le sujet, si on compte quatre consultations par heure pendant huit heures par jour, cela fait 32 multiplié par le nombre de jours ouvrés, on arrive à 320 consultations pour, potentiellement, 8 000 ou 9 000 étudiantes, ce ne sera pas autant, mais il y a un potentiel qui est celui-ci.

Donc, comment on fait avec 320 créneaux sachant qu'en parallèle, il y a également, en début de semestre, énormément de sujets à traiter par le Pôle santé ? Ne pourrait-on pas imaginer un système plus déclaratif via un formulaire pour que l'on puisse tracer effectivement ces autorisations ? Si, comme il est écrit dans la note, le médecin ne peut s'y opposer, pourquoi imposer un rendez-vous ? On pourrait utiliser plus utilement ce temps pour des campagnes de sensibilisation et de mises en lien avec des gynécologues, nous assurer que toutes les femmes bénéficient bien d'un suivi gynécologique régulier. La résolution que nous votons est très peu précise sur ces points. Elle laisse des marges de manœuvre sur la mise en œuvre. J'espère que nous pourrons exploiter ces marges de manœuvre pour trouver un terrain d'entente. Par ailleurs, le débat sur l'assiduité, on ne peut pas l'avoir aujourd'hui, il me semble fondamental. Il faut prendre le temps de le mener correctement. Il doit s'articuler avec un débat sur l'évaluation, sur la valeur des cours en présentiel. On peut y lier aussi les questions d'IA.

### **Xavier RAGOT**

Merci Simon. Je me suis inscrit. Il y a trois niveaux de débats. Un premier sur la question de l'assiduité. Il y avait un groupe de travail interconseils animé par Louise Wagener. C'était une demande des étudiantes et aussi une stimulation du directeur avec un libéralisme que je qualifierais de rafraîchissant qui a conduit à une autre réflexion sur une dynamique d'assiduité à Sciences Po. La première réunion a été très intéressante. Il est vrai, c'est la difficulté des groupes de travail, qu'ils sont en plus, ils se tiennent en fin de journée, tout le monde ne peut y être présent, ils ne sont pas forcément représentatifs, ce sont des objets complexes, mais qui permettent toutefois aux personnes les plus investies d'essayer d'élaborer.

On essaye d'avoir plusieurs groupes de travail pour suivre des dossiers. Comme on a vu que la première réunion ne permettait pas d'aboutir à un consensus, sur la question de l'assiduité, cette question de l'assiduité générale va nous occuper l'année prochaine, les groupes de travail vont continuer, mais il y a eu aussi une volonté de la direction, je dois le reconnaître, d'accélérer la question du congé menstruel en concentrant le second groupe de travail sur cette question, en mobilisant d'urgence, le Bureau était d'accord, sur ce sujet pour avancer et mettre en place un dispositif dès la rentrée. Le second point est l'équilibre de ce dispositif. Je perçois l'urgence de mettre en place un dispositif. Il faut essayer de l'évaluer, de l'expérimenter, de voir les questions d'engorgement du Centre de santé. On aura l'année prochaine pour évaluer ce dispositif.

Pour moi, ce n'est pas un solde de tout compte. Le groupe de travail « assiduité » reprendra l'année prochaine et on verra comment on fait évoluer ce dispositif en fonction de la pratique et des demandes et des recommandations des médecins. Tout ça pour dire que le groupe de travail élargi des discussions me semble aller dans le bon sens. Nous allons tester, avancer et on évoluera sur la pratique. Le troisième point sur lequel nous sommes en cours d'apprentissage, aussi bien avec le Bureau qu'avec les trois vice-présidents, c'est celui de la réalité et de la structure des amendements. Je n'en dis pas plus. On aura l'été pour en discuter avec la direction avec l'analyse des textes et des statuts pour voir l'équilibre du débat au sein du CI. Sur le sujet du débat qui nous occupe sur le congé menstruel, je ne dirais pas qu'il y a eu un déficit de débats, mais il faudra qu'on stabilise un peu. Il y a un petit flou administratif que je perçois en tant que Président des expressions au sein du CI. Plus de clarté ne fera qu'améliorer la qualité de nos débats.

## Inès FONTENELLE

Merci pour ces réponses et ces éclaircissements. Je tiens à préciser que je ne doute pas de la bienveillance, et je le dis très sincèrement, des équipes pédagogiques, mais le fait est que cela reste du cas par cas et que les pratiques vont beaucoup dépendre des écoles. C'est le cas aujourd'hui pour les IP anticipées. Les règles varient selon les interlocuteurs, sans dire que, malgré votre bienveillance, toutes les étudiantes peuvent ne pas se sentir à l'aise pour expliquer qu'elles ont des règles douloureuses auprès de leurs enseignants ou responsables pédagogiques. Lors de notre GT, il avait d'ailleurs été dit que les enseignants pourraient être choqués ou avoir une mauvaise image des étudiantes de Sciences Po si elles venaient à être absentes.

Je pense que ce discours est nourri par une crainte d'abus de ce dispositif. Or, nous pensons que nous pouvons et devons faire confiance aux étudiantes.

Il y a, par ailleurs, je le note, l'idée que ce dispositif ne sera pas massivement utilisé. En effet, établir une barrière avec un rendez-vous médical risque de ne pas les y inciter. Mais puisque vous ne craignez pas une utilisation massive du dispositif, je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde ici, mais en tout cas d'une partie des personnes qui se sont exprimées, pourquoi, dans ce cas, ne pas mettre en place un dispositif qui corresponde vraiment aux besoins ? Je ne suis pas certaine qu'une enquête ait été menée auprès des étudiantes, notamment celles qui sont sujettes à des règles extrêmement douloureuses pour savoir si ce dispositif conviendrait.

Je note aussi que, par le passé, la direction n'a pas eu de difficultés à faire passer des projets très loin de faire consensus parmi les différentes communautés de Sciences Po. Je pense à la réforme des admissions pour ne citer que le plus récent. On a quand même avancé sur la question en dépit des très très fortes réticences exprimées, y compris par les salariés. De notre point de vue, c'est au Conseil de trancher. Je ne pense pas que l'on puisse dire que les groupes de travail soient arrivés à un consensus. La proposition nous a été présentée lors du dernier groupe de travail, on a essayé d'aller dans votre sens, nous avons proposé quelques modifications qui nous paraissaient utiles, cela n'a pas été possible. Vous êtes restés rigides sur le dispositif actuel.

Étant donné aussi la faible participation à ce groupe de travail, qui s'explique par différentes raisons bien évidemment, je ne pense pas qu'on puisse dire que nous sommes arrivés à un consensus, différentes opinions se sont exprimées. Toute position du Conseil doit, me semble-t-il, nécessairement passer par un vote, ne serait-ce que par les syndicats des représentants du personnel, duquel vous avez beaucoup parlé, sont très représentatifs, je pense donc qu'on peut leur faire confiance sur le sujet.

Pour revenir à la question du validisme, les règles sont parfois des douleurs handicapantes. Le handicap est une norme sociale, et on ne peut pas établir un diagnostic « handicapé ». Un handicap, à nos yeux, est l'exclusion de la norme dominante valide à laquelle nous nous opposons. En effet, on va traiter la situation individuellement, sans tenir compte du problème structurel derrière, alors que les règles ne devraient pas être handicapantes en soi, mais elles le deviennent parce que la société s'organise autour d'un modèle productiviste pensé par le corps masculin. C'est cela que nous qualifions de « validiste ». Je ne pense pas avoir le temps de développer davantage cette explication ici, mais nous pourrions en dire plus.

Enfin, sur les propos qui ont pu être tenus pendant la réunion, nous avons, nous aussi, pu être choqués par ces propos, et nous ne pensons pas qu'ils relèvent d'une maladresse, car il y a eu tout un développement sur la question. Nous avons interrogé à plusieurs reprises la personne concernée pour tenter de comprendre de quoi il était question et nous n'avions pas mal compris. Nous l'avons rapporté, mais, vous le remarquerez, nous ne citons personne.

Je termine sur une question de méthode. Nous ne pouvons que regretter que nous ne puissions plus soumettre librement des amendements au sein de ce Conseil alors que nous restons, me semble-t-il, très raisonnables sur la question. Je vous rappelle que le droit d'amendement est un droit constitutionnel, vous me direz qu'il est garanti uniquement pour le Parlement, et c'est vrai, mais pourquoi ne pourrions-nous pas nous inspirer de nos pratiques démocratiques les plus fondamentales ? Toutes les procédures ont été respectées. Nous avons envoyé l'amendement trois jours en amont, en respectant les délais. On peut aussi envoyer un mail spécifique au Bureau avec nos amendements, si besoin, comme vous le demandez, mais vous ne pouvez pas nous empêcher de communiquer avec les membres du Conseil, car cela relève de notre droit et de notre liberté. Notre amendement est en lien avec la discussion présente. Aujourd'hui, on ne laisse pas le Conseil trancher sur cette question. Cela s'explique, selon nous, clairement par la crainte de la direction que notre proposition puisse être approuvée, bien que vous ayez dit le contraire. Le CI est en charge de la politique de l'établissement et, si notre amendement était

approuvé, il faudrait l'accepter. Nous regrettons que la démocratie interne à Sciences Po puisse être aussi malmenée.

Enfin, comment garantir l'évaluation et le suivi de ce dispositif? Que proposez-vous? Un groupe de travail pourrait-il être créé? Merci.

### **Robin POUVREAU**

Du côté de Solidaires, on rejoint les positions de l'Union étudiante et on les remercie pour leur travail en amont et aussi sur les notes et l'amendement envoyés. Comme l'a dit Inès, même si on ne doute pas de la bienveillance des équipes pédagogiques, on a, de fait, beaucoup d'étudiants qui viennent nous voir parce qu'ils ont des problèmes liés à la mise en place de leur aménagement lié à leurs absences et à l'obligation d'assiduité. Vous seriez surpris du nombre. Du côté de Solidaires, c'est peut-être la majorité des cas d'étudiants que l'on accompagne qui sont liés au handicap. Penser que Sciences Po n'est pas validiste c'est comme penser que c'est en dehors de la société, or rien, y compris les universités, n'est en dehors de la société. La société est validiste dès lors qu'elle ne prend pas en compte les différentes formes de handicaps et qu'elle traite également toutes les personnes, quelles que soient leurs contraintes personnelles. On déplore fortement le fait que l'amendement de l'UE ne soit pas voté aujourd'hui. On pense aussi que c'est une forme de déni de démocratie. On se rallie enfin totalement à la note envoyée sur la fin de l'assiduité, c'est quelque chose que l'on défend depuis longtemps, sur la question, par exemple des étudiants salariés. Concrètement, ce qu'on va voter aujourd'hui, rajouter une absence par cours, c'est une blague. Effectivement, trois absences par cours, cela fait une semaine par mois, mais cela ne va pas effacer les autres raisons de s'absenter. Les gens ont d'autres raisons de s'absenter. Donc, on déplore fortement ce qui est voté aujourd'hui.

### **Sandrine PERROT**

Je me joins à ce qui vient d'être dit. Dans ce que vous avez dit, Monsieur Vassy, il y a deux points qui me choquent. D'abord, le fait que certains de nos collègues enseignants pourraient réchigner à accorder des absences aux étudiants qui ont des besoins médicaux et qui ne refusent pas de suivre les cours. Cette inscription dans le règlement permet aussi d'uniformiser les pratiques et de ne pas dépendre de la sensibilité à cette question de tel ou tel enseignant. Il me semble plus problématique de voir que certains enseignants ne sont pas sensibles à cette question qui, de fait, est très handicapante pour certaines. C'est plus problématique que le fait que les étudiants puissent avoir recours à un enregistrement ou à une diffusion du cours à distance. Je reviens aussi sur ces procédures d'amendements. Cela fait une année qu'on en discute. C'est un peu déstabilisant pour certains d'entre nous. On essaye de fixer des règles, quand les règles sont respectées, il y a de nouvelles règles. Je regrette que, dans la décision de vote ne soient pas inclus tous les amendements faits par quelques membres élus de ce Conseil. Vous faisiez référence à un point légal pour justifier cette décision, mais, sur un plan légal, les groupes de travail ne sont pas des lieux de prise de décision et de vote. Pour moi, cela entrave vraiment la liberté de débat au sein de notre Conseil. Dans le respect d'une liberté démocratique interne, il me semble que tous les amendements devraient être considérés au moment du vote, qu'ils soient adoptés ou non, qu'ils devraient être mis à disposition des membres du Conseil pour permettre un vote éclairé.

### **Maxime PONTEY**

C'est ma dernière prise de parole dans ce Conseil. Je ne suis pas une personne menstruée, donc je me garderais bien de discuter le bien-fondé du dispositif. En revanche, je tiens à féliciter l'UNEF pour son attitude de compromis face à une revendication que vous portez depuis longtemps. Même si on a pu déplorer le fait que ce projet n'allait pas assez loin, qu'il ne mentionnait pas spécifiquement les circonstances auxquelles on peut considérer une absence comme légitime ou pas, cette latitude laissée aux responsables pédagogiques me semble utile. À vouloir toujours faire mieux et trop élaborer, on peut passer à côté de certaines situations, comme celle des étudiants qui sont des proches aidants ou ceux qui sont dans des situations familiales complexes qui requièrent une absence momentanée. La formulation retenue dans cette disposition permet justement de prendre en compte un large panel de situations et on laisse la discrétion aux responsables pédagogiques de déterminer si cette absence est légitime ou pas. Il ne faut pas voir nécessairement de malveillance dans l'esprit des responsables pédagogiques. C'est dans leur rôle de faire preuve de discernement dans les situations auxquelles ils sont confrontés.

### **Xavier RAGOT**

Je perçois l'instabilité du cadre dans lequel le CI opère. Avec Léonard Gourinat, nous essayons de clarifier l'exercice du droit public dans nos statuts. Nous ferons cela pendant l'été. Nous clarifierons les choses pour, à la rentrée, un fonctionnement plus performant du CI.

### **Kate VIVIAN**

Merci à toutes et à tous pour ces interventions. Beaucoup a été dit. Il y avait moins de questions que de prises de position diverses, des expériences et des perspectives parfois en contradiction. Ce qui me semble aller très clairement dans le sens d'une année d'expérimentation, ce qui est exactement ce que nous vous proposons. Il est très difficile d'évaluer en amont un dispositif nouveau, d'estimer le niveau de demandes, d'évaluer la capacité des services à y faire face. Je m'engage ici à suivre cela de très près pour nous assurer que ce dispositif réponde à l'ensemble des besoins exprimés.

Je répondrai rapidement sur deux autres points. Pour commencer sur les témoignages partagés par certains sur les réseaux sociaux, citant par exemple quelqu'un devant adapter son cycle pour y faire face ou encore prendre des médicaments pour faire face à la douleur. Je rebondis sur ces témoignages pour insister, justement, sur l'importance d'un suivi médical. Il est hors de question de laisser ce genre de situations sans suivi médical, que ce soit à Sciences Po ou en dehors. Je souhaiterais enfin insister sur le travail important et difficile assuré par le Pôle Handicap, qui s'occupe de plus de 700 étudiants par an à Sciences Po, avec énormément de bienveillance, grâce au partenariat avec les équipes pédagogiques. Robin, vous dites que certains étudiants font appel à vous, les syndicats, je les invite à se retourner aussi systématiquement vers nous, nous sommes engagés dans un travail très rapproché avec ces 700 étudiants. Je peux vous assurer que les aménagements sont bien adaptés et mis en place. Je voudrais ainsi saluer le travail de ce Pôle Handicap qui œuvre au service de la communauté étudiante au quotidien.

### **Luis VASSY**

Je crois que notre Président m'autorise à dire encore un mot avant qu'on passe au vote. Je voudrais d'abord vous remercier pour la qualité des échanges avec, toutefois, une remarque pour faire remarquer le paradoxe dans lequel je me trouve. Depuis les neuf mois que j'exerce à Sciences Po, j'ai pu, mesurer, au sens girardien du terme, ma situation de bouc émissaire. Même quand je m'efforce de renforcer la lutte contre les VSS à Sciences Po et d'avancer, à la demande des étudiants, sur la question des règles dououreuses, il y aura des attaques personnelles contre le directeur, y compris de la part de Sandrine Perrot pour me prêter des propos que je n'ai juste pas tenus. Ma position, elle est connue, est le libéralisme total en matière d'assiduité. D'ailleurs, je vous livre un secret. Pour ma part, je ne contrôle pas l'assiduité dans mon cours et je note que les étudiants y viennent massivement, je les en remercie. Je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi on me prête en permanence des propos que je ne tiens pas, après m'avoir accusé d'avoir « fuité » dans la presse à propos du règlement des admissions. Je refais un appel pour que l'on profite de l'été et de la très bonne situation dans laquelle se trouve Sciences Po en ce début juillet. On vient de voter la création d'une école du climat, on est concentrés sur des sujets ambitieux pour nous tous et j'aimerais qu'on arrive collectivement à trouver un nouveau ton pour nos débats à la rentrée, même si aujourd'hui, je note que nous avons donné plutôt une bonne image de notre capacité à délibérer civilement.

### **Xavier RAGOT**

Très bien, je vous propose de passer au vote. Si j'ai bien compris, Monsieur le Directeur, il s'agit d'un vote à main levée sur les deux propositions. Il y a deux votes.

### **Inès FONTENELLE**

Concernant les VSS, serait-il possible de mettre en place la même chose pour les salariés ? Merci.

### **Kate VIVIAN**

Oui, on y travaille.

*L'article 3 du règlement de la scolarité est adopté à l'unanimité.*

*L'article 4 du règlement de la scolarité est adopté avec 15 voix pour et 6 abstentions.*

### **III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025**

*Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité.*

### **IV. ECHANGE SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

#### **Xavier RAGOT**

Dans le temps limité qu'il nous reste, y a-t-il des questions ? Il faut chaud. Je vous invite à être synthétiques et concis pour garder l'intensité de nos échanges.

#### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Merci, j'ai une question, Monsieur le Directeur, sur le certificat sportif de haut niveau à Sciences Po. Cette formation créée en 2007 permet aux sportifs de haut niveau de suivre une formation à Sciences Po avec un encadrement extrêmement personnalisé. Cela permet aux étudiants concernés de suivre deux voies d'excellence qui, je n'en doute pas, vous tiennent à cœur. Une excellence à la fois académique, mais aussi sportive. Il s'agit d'une offre quasiment unique en France. Les sportifs de haut niveau sont confrontés à deux choix, ce qui est assez malheureux : soit vivre dans une certaine précarité, 40 % des sportifs aux JO de Paris se trouvaient sous le seuil de pauvreté, ou alors devoir s'expatrier, généralement aux États-Unis, pour pouvoir suivre des études tout en continuant leur pratique sportive.

Cette formation dispensée à Sciences Po permet aussi de renforcer les liens avec le monde de la culture. Elle a permis notamment de former de nombreux danseurs de l'Opéra de Paris. Malheureusement, Sciences Po a annoncé devoir la fermer à horizon 2027. Dans une tribune du Figaro, on a un certain nombre d'anciens élèves qui ont critiqué la fermeture de cette formation, notamment la proposition alternative de Sciences Po du Bachelor HEPTA proposée par Sciences Po, l'ESSEC et Supélec, qui ne permet pas de remplacer ce certificat de sportif de haut niveau, car elle coûte 15 000 euros par an et ne permet pas d'aménagements suffisants. Monsieur le Directeur, cette décision de fermer ce certificat prise par l'administration précédente, pouvez-vous vous engager à maintenir ce certificat ?

#### **Inès FONTENELLE**

Je me permets d'être la porte-parole de mes camarades du CVEF et aussi d'autres membres qui ont exprimé le souhait, si possible, dans la mesure de votre agenda, Monsieur le Directeur, de vous voir plus souvent en CVEF. Il arrive souvent que l'administration peine à répondre à certaines questions et nous renvoie vers vous. Il serait souhaitable que, sur certaines discussions sur des sujets importants, vous puissiez être présent.

#### **Anne-Solenne DE ROUX**

Concernant l'accompagnement des étudiants qui se déclarent comme bénéficiant d'un statut de sportif de haut niveau, ce que vous avez dit est juste. Le certificat sportif de haut niveau ne fonctionnera plus comme il fonctionnait depuis 18 ans maintenant. La décision a été prise en 2023 par le précédent directeur avec une mise en œuvre pour 2024, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de recrutements en 2025. Ce décalage explique pourquoi certains sportifs de haut niveau réalisent aujourd'hui que le modèle qu'ils ont connu ne sera plus proposé tel quel. Néanmoins, quand cette décision a été prise, il n'était pas question de refuser les sportifs de haut niveau au sein de Sciences Po ni les artistes de haut niveau. Il avait été décidé qu'en formation initiale un dispositif spécifique serait proposé à ces profils. Il prend deux formes aujourd'hui en premier et deuxième cycles, qui sont la possibilité de déclarer ce statut de sportif de haut niveau dès la procédure de candidature de manière à ce que les évaluateurs des dossiers soient éclairés sur cette situation spécifique qui requiert un engagement particulier de la part des candidats.

Par ailleurs, durant leur cursus, ils peuvent bénéficier d'aménagements de manière à pouvoir étaler leur scolarité sans droits de scolarité supplémentaires, ce qu'on appelle une répartition des droits. À cela s'est engagé effectivement le programme HEPTA. Je vous invite à lire le communiqué que l'INSEP a mis en ligne ces derniers jours, je crois qu'ils ont été un peu chagrinés par la manière dont ce programme a été présenté dans certains articles que vous citez. C'est un programme très ambitieux qui a justement

vocation à s'adresser à ce type de profils. En parallèle, l'*Executive education* a pour projet de modifier les programmes des formations destinées à des sportifs de haut niveau plus avancés dans leur carrière, notamment pour préparer leur reconversion. Après dix-huit ans d'existence, je crois que le contenu de ce certificat avait clairement besoin d'être revu en profondeur. Et Luis Vassy a confirmé son souhait d'accueillir ces profils dans les meilleures conditions, en formation initiale ou continue.

### **Luis VASSY**

Cette décision a été prise effectivement avant mon arrivée. J'en suis évidemment comptable. Je me demande parfois si la même violence dans les propos serait tenue avec une gouvernance différente, mais je vais vivre avec l'espoir qu'aucun double standard ne me concerne. Nous sommes en contact avec les alumnis de ce certificat, mon cabinet les recevra vendredi, de manière à ce que le dialogue puisse se poursuivre. Il va de soi que les sportifs de haut niveau comme les artistes ne sont pas seulement les bienvenus, mais qu'ils sont souhaités à Sciences Po et nous continuerons à avoir une politique active de recrutement. Je suis par ailleurs totalement époustouflé par ce qui se fait à Sciences Po et le niveau de ces étudiants. Il va de soi qu'on entend continuer. Aurais-je décidé, en 2023, de supprimer ce certificat ? Peut-être pas. Ce système était-il absolument parfait ? Sans doute pas. Nous allons trouver des dispositifs, certains existent, on peut en créer. Je note enfin la facilité avec laquelle les attaques contre cette institution sont menées pour absolument tout et n'importe quoi. Je ne connais aucune autre institution qui, quand elle supprime une formation, génère un débat national. Je ne suis pas sûr que ce soit une trajectoire viable à long terme pour nous tous, collectivement.

### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Il me semble que c'est davantage l'expression d'une inquiétude que d'une attaque contre Sciences Po.

### **Luis VASSY**

Certains articles ont été très frontaux, très agressifs. Certains expliquaient que c'était ma décision, prise à mon arrivée. Cela étant posé, je suis très disponible pour être présent au CVEF. Après, je n'ai pas vocation à être un punching-ball et je ne me rends pas dans des endroits où le jeu consiste à raconter n'importe quoi. Ce n'est pas ma culture et je n'entends pas le subir. J'irai partout où le débat est décemment mené parce que c'est mon éthique personnelle et que j'ai, par ailleurs, beaucoup de choses plus intéressantes à faire que de subir des diatribes en général injustes. Je voudrais conclure en disant à quel point ce Conseil avait produit, en quelques mois, des résultats remarquables. Nous avons réformé les admissions en juillet, voté une doctrine de Sciences Po en février, réformé le Bachelor en juin, créé une école du climat en juillet, lancé une modification du règlement en juillet pour renforcer nos dispositifs de lutte contre les VSS et instauré un congé pour règles douloureuses ce même mois. Il est positif d'être une institution en mouvement. C'est reconnu en France comme à l'étranger. Je serai lundi le seul président d'université française reçu à Harvard pour voir quel type de coopération mettre en place avec cette université prestigieuse. Elles sont pour l'heure limitées, concentrées sur l'Ecole de droit. Quand Sciences Po va bien, elle a la capacité de se projeter au plus niveau international, ce qui est mon seul objectif à la tête de cette institution. Je saisiss l'occasion de ce dernier Conseil avant la rupture estivale pour vous remercier de ce que nous sommes tous capables d'accomplir ensemble.

### **Xavier RAGOT**

Merci beaucoup. Bonne journée et bonnes vacances à tous.

*Xavier RAGOT lève la séance à 11 h 19.*